

# ENRAYER LA MACHINE !

## LE STATUT DE TOU-TE-S LES ENSEIGNANT-E-S VA-T-IL PASSER À LA TRAPPE ?

À propos de la déclaration du Président de la République lors du discours de Rodez le 3 octobre dernier (voir aussi le compte rendu du *Café pédagogique* du 7 octobre).

Les actifs vont coûter beaucoup trop cher ! La « réforme » des retraites voulue par Macron vise donc à réduire en % du PIB (à une hauteur maximale de 13,8%) le poids des retraites versées dans l'avenir, quel que soit le nombre de retraités (en hausse évidente chaque année pour des raisons démographiques).

La solution n'est pas recherchée dans l'augmentation des cotisations sociales (déjà très généreusement réduites pour les employeurs), par exemple dans l'imposition des grandes fortunes ou la taxation des transactions financières, etc. : partout où se confisque la plus-value du travail... Non, il faut réduire la masse salariale des fonctionnaires, en particulier les effectifs enseignants pour diminuer les retraites à servir par la suite : donc refonte du calcul des heures de service et des carrières. Une heure de cours nécessitera une heure de préparation/correction (et non plus trois).

Ce calcul passe évidemment par la standardisation de l'enseignement, des évaluations, le développement de l'apprentissage sans enseignant, du « numérique », du « en ligne »... Et hop, on augmente les heures de service dues – deux heures hebdomadaires pour l'instant –, on les annualise (toutes les heures qui « sautent » pour examens, jours fériés, formation... restent dues), on diminue les temps de vacances (plus de privilèges de fainéantise), on met la formation continue obligatoire sur temps de congé et on récupère ainsi quantité de postes et de très grosses économies ! Alors il sera possible de maintenir le versement d'une retraite moyenne de 1200 € aux fonctionnaires de l'EN, *dixit* Macron, ignorant totalement les réalités actuelles (autour de 2600 euros au départ en retraite en moyenne) et actant de fait une baisse programmée de plus de 1000 euros !



OCTOBRE 2019 | lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Stéphanie Péraud-Puigsegur

Bref: «Le pacte social implicite que l'on fait depuis des décennies c'est de dire «on ne vous paye pas très bien, votre carrière est assez plate mais vous avez des vacances et vous partez à la retraite avec un système mieux calculé que beaucoup d'autres... Ce pacte ne correspond plus à

la réalité et à ce qui est souhaitable. Le passage au nouveau système (de retraite) pour le corps enseignant ne peut aller qu'avec une transformation de la carrière. Il faudra repenser la carrière dans toutes ses composantes».

Nous voilà prévenus sachant que J.-M. Blanquer a déjà commencé (réduction postes par tous moyens, formation sur congés, etc.).

## SUICIDES, BURN-OUT, MALTRAITEMENT INSTITUTIONNEL, ÇA SUFFIT !

Suicide de Laurent Gautier, professeur au lycée polyvalent de Chamalières le 9 septembre, geste désespéré d'un professeur des écoles des Bouches-du-Rhône le 12 septembre, suicide de Christine Renon, directrice d'école, le 23 septembre à Pantin... Nous souhaitons nous associer à la douleur des familles et des collègues. Nous savons comment les conditions de travail et de management actuels conduisent à des souffrances de plus en plus insupportables, nous savons les *burn-out*, nous savons les congés maladie pour impuissance à faire face aux injonctions, injustices, travail impossible imposé... Nous savons cela dans les écoles, les lycées parce que nous travaillons avec ces collègues, nous savons cela dans les INSPÉ parce qu'un tel drame nous a aussi touchés il y a peu. Nous devons nous protéger, protéger nos collègues en réagissant systématiquement à toute mesure non réglementaire, à toute manifestation de pouvoir arbitraire, à tout ce qui met en danger collègues, étudiants, élèves. Seul le combat pour des conditions de travail décentes, humaines et une solidarité absolue pourra éviter de nouveaux drames car organiser la perte du sens du travail semble bien être une stratégie *politique* pour prolétarianiser la profession.

## DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 1 DE LA LOI « CONFIANCE POUR L'ÉCOLE » SUR LE DEVOIR D'EXEMPLARITÉ :

*sanction, répression et discrimination arbitraire  
hors toute procédure disciplinaire*

Interdits d'activité de formation, répression sournoise pour «non-exemplarité», discrimination pour action syndicale, politique ou humanitaire... à quand le livret ouvrier du « bon enseignant employable » ?

Dans une académie, deux problèmes découverts récemment font suspecter une application précoce et zélée de l'article 1 de la nouvelle loi :

- ♦ Un professeur du second degré, qui intervient depuis longtemps en formation et est chargé depuis plusieurs années de la formation des contractuels, a appris après

la rentrée qu'il n'exercerait plus cette mission, au motif qu'il avait été actif dans la lutte contre Blanquer (mobilisation très forte dans l'académie de Nantes) en fin d'année scolaire. L'inspection a jugé qu'il ne pouvait donc plus faire de la formation continue.

♦ Dans un lycée, la proviseure, bien connue du SNES local, a refusé qu'une collègue accueille des stagiaires M1 car elle participait au refus collectif d'être professeure principale. La proviseure a donc informé l'INSPÉ qu'elle désignait un autre tuteur. L'INSPÉ a demandé au rectorat de trancher, celui-ci a donné raison à la proviseure.

Les deux affaires sont différentes mais présentent un point commun: ce sont des sanctions déguisées, et donc illégales, contre des positions syndicales prises dans le cadre de mobilisations collectives et qui ne sont pas contraires au code de l'éducation ni aux missions des professeurs (on n'est pas obligé d'accepter d'être prof. principal). La deuxième affaire porte directement préjudice à l'INSPÉ car des tuteurs refusent désormais de l'être par solidarité avec la collègue évincée.

On apprend de même que, dans une autre académie, des collègues PFA (s'étant formés pour leurs missions) se voient enjoins de penser à rejoindre leurs classes: être trop longtemps PFA, c'est risquer de développer une véritable expertise en matière de formation, de prendre un certain recul par rapport aux injonctions successives d'une hiérarchie versatile, c'est mesurer l'importance d'un travail collectif et d'équipes stables pour accompagner au mieux les étudiants et stagiaires. Bref, ce sont sans doute trop de qualités aux yeux d'inspecteurs soucieux de contrôler leurs troupes et de garder la haute main sur la formation!

#### LES INSPÉ DU NEW MANAGEMENT

Toujours rien sur les nouveaux concours 2022, les modalités de stage pendant le master MEEF, les

modalités d'une éventuelle formation l'année post concours... Mais ce qui est sûr, c'est que la publication des postes de direction des INSPÉ doit avoir lieu rapidement. Il est donc plus urgent de nommer des directeurs d'INSPÉ que de discuter, avec les acteurs concernés, de ce que les INSPÉ auront à faire à la rentrée prochaine?

Dans la mesure où le format et les contenus des concours, le volume et les modalités de stage de master auront évidemment un impact sur les contenus de formation, ce manque de visibilité pourrait sembler contradictoire avec l'injonction à élaborer de nouvelles maquettes de formation pour la rentrée 2020... Mais non! Dans la plupart des INSPÉ, des réunions de réflexion sur les futures maquettes se tiennent déjà, et l'on se répète qu'on n'a pas tous les éléments pour réfléchir, mais qu'il faut s'y mettre quand même! Pour anticiper une (nouvelle) réduction horaire avant même qu'elle ne soit clairement formulée par le MEN? Pour essayer d'interpréter le sens de la répartition horaire du référentiel de formation? Là on a 55 % de savoirs fondamentaux et 20 % de polyvalence, je laisse comme ça ou j'en mets un peu plus? Et la formation hybride, vous en voulez combien? Un peu d'approche par compétences aussi? Une petite poignée de neurosciences? De la formation sans formateurs, vous avez déjà essayé? Et une petite expérimentation, ça ne se refuse pas, si?

On hésite entre grande lassitude et colère... Alors peut-être que l'urgence, ce n'est pas (seulement) d'avoir les informations sur les nouvelles maquettes de concours ou les modalités de stage, pour décider où il faudra encore réduire, ce qu'il faudra encore supprimer – même si pour se rassurer certains se disent que ce sera l'occasion de réinventer la formation... L'urgence, c'est de construire collectivement des moyens de résistance!

Journée de débats « *Comment enrayer la machine infernale ?* » pour tou-te-s les élu-e-s, les militant-e-s, les acteurs-ices de la formation soucieux-ses de se donner les moyens d'une lutte collective contre les gravissimes attaques en cours et à venir.

## JOURNÉE NATIONALE FDE

**LE 24 OCTOBRE 2019, DE 9H30 À 16H30**

**au siège national du SNESUP-FSU**

**78, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris 10<sup>e</sup>**

Les frais de trajet et repas seront pris en charge pour les adhérents SNESUP.

Merci de confirmer votre présence par courriel : [fde@snesup.fr](mailto:fde@snesup.fr) ou encore par tél.

auprès de Vincent Charbonnier 06 45 11 82 00 ou de Muriel Coret 06 14 47 32 27